

# UNION DU PEUPLE GABONAIS



## C O N F E R E N C E   D E   P R E S S E

**Mesdames et Messieurs,  
Chers compatriotes.**

A l'issue des accords dits d'ARAMBO, la classe politique gabonaise a jeté les bases d'une organisation électorale apte à garantir la sincérité des scrutins, avec notamment, l'introduction de l'ascendance dans l'établissement des listes électorales, le bulletin sécurisé, la distribution aux candidats des procès verbaux des résultats.

A la pratique, il a été relevé une résistance de la part des autorités ayant pouvoir de donner suite, notamment le ministère de l'intérieur, dans la mise en place des mesures consensuellement arrêtées.

Cette résistance, incompréhensible à l'égard des mesures pourtant bien comprises et acceptées par tous, faisait le lit des pratiques de fraudes, qu'il revenait ensuite au Parti Démocratique Gabonais d'exploiter.

Fort de ce qui précède, le 26 mai 2007, soit deux semaines avant la tenue des élections législatives partielles, le Secrétaire Général de l'Union du Peuple Gabonais, Monsieur Richard MOULOMBA, animait une conférence de presse pour donner une appréciation sur le vidé du contentieux électoral par la Cour Constitutionnelle, d'une part, et sur l'organisation des élections partielles par le Ministère de l'Intérieur et la CENAP, d'autre part.

Au cours de cette conférence de presse, Monsieur le Secrétaire Général dénonçait déjà fermement la conspiration aux fins de neutralisation politique de l'Union du Peuple Gabonais par des acteurs clairement identifiés notamment, la CENAP, le Ministère de l'Intérieur et la Majorité présidentielle.

La conspiration et la fraude fortement dénoncées par l'UPG ont connu leur point d'orgue, le 10 juin 2007, date de la tenue du scrutin, dans tous les sièges où étaient en compétition les candidats UPG.

En effet, de Mabanda au 5<sup>ème</sup> Arrondissement de Libreville en passant par le Komo-Kango, Mougoutsi et le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Port-Gentil, les différents acteurs cités plus haut se sont ingéniés dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions mafieux ayant débouché sur l'échec programmé de l'UPG.

C'est ainsi que :

**Au siège unique de Mabanda,** la liste électorale a été honteusement manipulée en faveur du candidat de la Majorité présidentielle.

En effet, les noms de plusieurs personnes ayant voté au cours du scrutin de décembre 2006 ont mystérieusement disparu de la liste électorale. Mieux, la liste électorale a été malicieusement gonflée dans les zones jugées favorables au candidat RNB, alors que dans celles analysées comme proches du candidat de **l'Union du Peuple Gabonais**, les effectifs ont diminué dangereusement par la disparition des noms de plusieurs électeurs !

On a également vu le soutien du Ministère de l'Intérieur par l'établissement des listes électorales différentes de celles de décembre 2006. Listes qu'ils ont d'abord affichées, puis retirées d'affichage après protestations des populations, mais qu'ils ont ensuite malicieusement fait revenir dans les bureaux de vote le jour du scrutin, sans crainte de contestation possible.

De même, on a vu la participation active, dans la campagne électorale, au côté du candidat du RNB, de toute l'administration locale du département de la Doutsila, qui, outre l'intimidation des chefs de quartiers et de villages, n'a pas hésité à mettre à contribution les véhicules de l'administration, pavoisés aux effigies du candidat de la majorité.

C'est ici le lieu de rappeler les dispositions de l'article 139 du code électoral qui énonce, je cite : **Toute autorité administrative qui, d'une manière quelconque, a participé à la propagande électorale est punie d'une amende de 100.000 à 1.000.000 francs CFA, sans préjudice des sanctions disciplinaires prévues par le statut général de la fonction publique, relative aux manquements à l'obligation de réserve.**

A ces travers, il faut ajouter l'autorisation donnée par le Président de la Commission Electorale Départementale du vote en milieu urbain aux porteurs d'actes de naissance, alors que cette faculté n'est ouverte qu'en milieu rural, ainsi qu'il est disposé à l'article 54 *in fine* de la loi électorale, et

réaffirmé dans la communication n°003/GCC du 08 juin 2007 de la Cour Constitutionnelle.

Plus grave, Messieurs le Préfet du département de la Doutsila et le Maire de la commune de Mabanda ont délivré environ 500 actes de naissance au profit des populations et sujets congolais, acquis au candidat RNB, sur la base des cartes d'électeurs non distribuées aux ayant droits, tombant sous la sanction du code pénal, au titre de faux commis par des fonctionnaires, puni de peine criminelle.

En plus du détournement de la procédure électorale, cette pratique intervient au mépris de la loi sur la nationalité, avec pour conséquence, l'attribution, avec tous les droits y attachés, de la nationalité gabonaise à des personnes qui ne l'ont pas sollicité et qui peuvent en user avec légèreté.

L'action du Commandant de brigade de la gendarmerie de MABANDA a atteint son paroxysme dans le dispositif de fraude mis en place, lorsque tous les électeurs pris en flagrant délit de fraude et présentés à lui ont été systématiquement relaxés à chaque fois sans être entendus sur procès verbal.

Le mot d'ordre de vote, « **Tous Sauf l'UPG, Tous contre MOULOMBA** » traduisait de manière éloquente l'acharnement et la conspiration politique contre notre parti.

**Au 2<sup>ème</sup> siège du Komo-Kango**, Canton Bokoué, la machine de fraude a fonctionné à plein régime pour neutraliser la candidate UPG.

En effet, les candidats de la Majorité présidentielle (PDG, ADERE et PSD) ont déroulé la planche à billets en proposant le jour du vote et à proximité des bureaux de vote des sommes d'argent en contrepartie des suffrages sollicités.

De plus, nombre d'électeurs acquis à l'UPG n'ont pu voter faute de carte d'électeur conforme.

En effet, après une enquête minutieuse faite sur le terrain par le pouvoir et son bras séculier le Ministère de l'Intérieur, des cartes d'électeurs des citoyens locaux, identifiées comme militants de l'UPG ont subi des manipulations malicieuses avec des mentions sur le lieu de naissance, pour certaines, en contradiction complète avec celles figurant sur la liste électorale.

Cette non-conformité, œuvre d'une administration partisane et aux ordres, a été opposée par des présidents de bureaux de vote zélés, acteurs avertis et complices dans la partition de

la fraude jouée, comme motif pour empêcher le vote des citoyens pourtant régulièrement inscrits.

Cette manœuvre de blocage a, à l'analyse, contribué à fausser les résultats électoraux dans cette zone politique qui n'aspire qu'au changement.

De plus, comme à Mabanda, la liste électorale a été vicieusement gonflée en défaveur de l'UPG, grâce à l'ingéniosité du Ministère de l'Intérieur, toujours égal à lui-même en matière de blocage électoral.

La manipulation de la liste électorale a servi à l'établissement des vraies fausses cartes d'électeurs, toujours par le Ministère de l'Intérieur, véritable institution -orchestre dans l'œuvre de démolition du processus démocratique, pour lequel les citoyens gabonais se battent depuis la conférence nationale, au prix du sang versé. .

**Au 1<sup>er</sup> siège du 5<sup>ème</sup> arrondissement,** la fraude a été également au rendez-vous par la mise en place d'un dispositif savamment orchestré par le candidat PDG.

En effet bravant l'éthique, au moyen d'un dispositif parfaitement mobile et visiblement entraîné dans la fraude électorale, les hommes liges et les ouailles du candidat PDG du dit siège, se sont déployés dans l'arrondissement, en véritables terroristes politiques, et kamikazes du mal, aux fins d'exécution du plan de fraude minutieusement préparé.

Aussi, alors que s'effectuait l'opération de distribution des cartes d'électeurs, à la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement par les agents du Ministère de l'Intérieur, **Messieurs NZAMBA SAMBOULE et MABICKA Thierry, militants PDG** habitant le quartier Portes Rouges, ont sous la direction du Candidat **AKEREY**, retiré à la CENAP d'Arrondissement un important lot des cartes d'électeurs appartenant à des électeurs identifiés comme militants de l'UPG, empêchant ainsi ces derniers de disposer dans le temps de ce document indispensable pour l'exercice du droit de vote, renforçant ainsi pour des raisons électoralistes, le fort taux d'abstention dans le bureau n°7 qui passe de 43,37% le 17 décembre 2006 à 61,28% le 10 juin 2007.

Le retrait des cartes d'électeurs par d'autres personnes que les propriétaires, est contraire à la loi électorale, ainsi que le stipule l'ordonnance n° 0004/2006 du 22 août 2006 qui en son article 53 dispose, que : *« La carte d'électeur est personnelle et permanente. Elle est remise au titulaire par l'administration après traitement annuelle de la liste électorale nationale par arrêté du Ministère chargé de l'intérieur »*. Cela constitue s'il en est besoin encore, une

manœuvre flagrante et vicieuse de fraude électorale ayant naturellement faussé les résultats du 7<sup>ème</sup> Bureau du 1<sup>er</sup> siège, du 5<sup>ème</sup> Arrondissement de la commune de Libreville.

Mieux, le jour du scrutin, des citoyens gabonais, épris de justice et de liberté, défenseurs du principe d'alternance politique, organisés en groupe de vigilance pour la transparence électorale, ont mis la main sur le Sieur **DIBANGO Antoine Claudio**, cameraman à la RTG 1, maillon fort dans la chaîne de fraude pensée par les partisans du statu quo politique, agissant sous l'inspiration du candidat PDG AKEREY. Monsieur DIBANGO était en possession de cartes avec la mention « **A VOTE !** » qu'il récupérait auprès des électeurs moyennant une somme de 15.000 FCFA, cartes qu'il avait préalablement distribuées la veille.

Le flagrant délit de fraude une fois établi, Monsieur le missionnaire infernal, Sieur DIBANGO a été immédiatement conduit auprès du **Lieutenant MBEMBO DJENTO, officier des forces de police nationale** commis au centre de vote de BISSEGUE pour une audition en règle. Après quoi, ledit citoyen indélicat, a été entendu sur procès verbal par **Monsieur ALABA FALL, Président de la Commission du 5<sup>ème</sup> arrondissement ci devant Procureur de la République près du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Libreville.**

Transféré à la Direction Générale de Renseignement (DGR), à la demande du Procureur suscitée, Sieur **DIBANGO** a reconnu les faits et cité ses acolytes, notamment **NZAMBA SAMBOULE** qui du reste a avoué son implication dans le dispositif de fraude.

Ce sont là autant des **faits notoires et incontestables qui devraient en toute logique conduire inexorablement à la disqualification de Monsieur AKEREY et à la proclamation de la victoire de notre candidat Claudio NDEMBI NZINGA.**

Monsieur AKEREY dit à qui veut l'entendre qu'il est le candidat du Président de la République, et à ce titre, tous les faits constatés et pouvant conduire à la disqualification devraient être ignorés.

Dans cet esprit, il revenait à Monsieur AKEREY d'afficher un comportement exemplaire.

La Cour Constitutionnelle, d'une part, la justice gabonaise d'autre part, devront relever le défi que lance Monsieur AKEREY.

Si malgré les faits avérés et portés à la connaissance des autorités judiciaires, Monsieur AKEREY est confirmé dans son hold-up, nous aurons compris qu'au Gabon il n'y a pas de justice et qu'il vaut mieux se faire justice soi-même.

**Au 3<sup>ème</sup> arrondissement de la commune de Port-Gentil, alors que nous avons l'ambition de faire une passe de 3 en faisant élire le 3<sup>ème</sup> député UPG de la commune, nous avons assisté étonnement à une levée de bouclier aussi bien des partis de la Majorité que ceux supposés de l'Opposition contre le candidat UPG.**

**Le but de la manœuvre était de faire échec par tous les moyens aux ambitions légitimes de l'UPG de renforcer son poids politique dans une ville qui lui a toujours apporté la majorité des suffrages lors des élections présidentielles de 1998 et 2005.**

La solidarité des partis politiques de tous bords contre l'UPG traduit de manière claire et pertinente la conspiration aux fins de neutralisation de notre parti.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers compatriotes,**

Au-delà de la dénonciation de ces faits, l'UPG entend engager d'autres actions au plan juridique et au plan politique.

Au plan judiciaire, les candidats UPG introduiront près la Cour Constitutionnelle des recours en annulation conformément aux dispositions légales en matière de contentieux, et en disqualification dans le cas particulier du premier siège du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Nous espérons que cette fois-ci la Cour Constitutionnelle dira le Droit et sanctionnera fermement ces hommes politiques indéliçats qui tirent notre Démocratie vers le bas.

Au plan politique, il est prévu le samedi 23 juin 2007 à 15 heures une marche de protestation suivi d'un grand meeting pour protester contre les fraudes massives et multiformes ayant émaillé les élections législatives partielles. Cette marche partira, dès 14 heures du Collège Immaculée situé à proximité du Géant CECADO jusqu'au carrefour Rio.

Nous invitons tous nos militants et sympathisants à une grande mobilisation pour porter haut notre raz le bol afin que triomphe la transparence électorale et la Démocratie dans notre pays.

Je vous remercie

Fait à Libreville, le 21  
juin 2007

Le Président  
**Pierre MAMBOUNDOU**